

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG
UFI :
numéro d'identification : 40000283

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Détergent
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Elimination:
P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>= 15 - < 20
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	15630-89-4 239-707-6 01-2119457268-30	Acute Tox. 4; H302 Ox. Sol. 3; H272 Eye Dam. 1; H318 SCL > 7,5 - < 25 % 2; H319 >= 25 % 1; H318	>= 15 - < 20
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 10 % 1; H318 > 1 - 10 % 2; H319	>= 5 - < 10
hydrogénocarbonate de sodium	144-55-8 205-633-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium	68955-19-1 273-257-1 01-2119490225-39	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL >= 20 % 1; H318 10 - 20 % 2; H319	>= 3 - < 5

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Alcohols, C12-14. ethoxylated	68439-50-9	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
palmitate de sodium	408-35-5 206-988-1	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
subtilisine	9014-01-1 232-752-2 01-2119480434-38	STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
lipase, triacylglycérol	9001-62-1 232-619-9	Resp. Sens. 1; H334	>= 0 - < 1
amylase	9000-90-2 232-565-6 01-2119938627-26	Resp. Sens. 1; H334	>= 0 - < 1
mannanase-1,4, endo-β-	37288-54-3 253-446-5	Resp. Sens. 1; H334	>= 0 - < 1
cellulase	9012-54-8 232-734-4	Resp. Sens. 1; H334	>= 0 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Détergent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
SODIUM CARBONATE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m ³
SODIUM CARBONATE	Travailleurs	Contact avec la	Aigu - effets locaux	12,8 mg/cm ²

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

PEROXIDE		peau		
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	6,4 mg/cm2
68955-19-1	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
PROTEASE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,06 µg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,06 µg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,015 µg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,015 µg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,8 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	3,6 mg/kg
AMYLASE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,06 µg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	0,015 µg/m3

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	rs		systemiques	
37288-54-3	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,06 µg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Eau douce	0,035 mg/l
	Eau de mer	0,035 mg/l
68955-19-1	Eau douce	0,098 mg/l
	Eau de mer	0,0098 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,45 mg/kg
	Sédiment marin	0,345 mg/kg
PROTEASE	Sol	0,631 mg/kg
	intermittent release	0,15 mg/l
	STP	6,8 mg/l
AMYLASE	intermittent release	0,0009 mg/l
	STP	65 mg/l
	Sol	0,568 mg/kg
AMYLASE	Eau douce	1,7 µg/l
	Eau de mer	0,170 µg/l
AMYLASE	Eau douce	5,2 µg/l
	Eau de mer	0,52 µg/l
	STP	65000 µg/l
	intermittent release	5,2 µg/l
	Sol	0,00076 mg/kg poids sec (p.s.)

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

CELLULASE	Eau douce	0,024 mg/l
	intermittent release	0,237 mg/l
	STP	65 mg/l
	Sol	0,004 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: odorisé
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 10,4, Concentration: 5,00 g/l
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 800 g/l
Hydrosolubilité	: > 10 g/l à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

organes cibles - exposition unique	spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

carbonate de sodium

497-19-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: 2.800 mg/kg DL50 oral Rat: 4.090 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 2,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h Méthode: OCDE ligne directrice 403 CL50 Souris: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 2 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

15630-89-4:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 1.034 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 300 - 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction	: Espèce: Rat NOAEL: > 250 mg/kg, F1: > 250 mg/kg, F2: > 250 mg/kg
Tératogénicité	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) >50 mg/kg > 50 mg/kg Espèce: Rat Voie d'application: Demale >250 mg/kg > 250 mg/kg

hydrogénocarbonate de sodium

144-55-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 4.220 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 4,74 mg/l

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

68955-19-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: irritant
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Alcools, C12-14. ethoxylated

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

subtilisine

9014-01-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 1.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	DL50 Rat: 1.800 g/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 0,8 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2 mg/kg DL50 dermal Lapin: > 2 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
	: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
	: Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471
	: Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 473
	: Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 476
amylase 9000-90-2:	
Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral : > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou	: Résultat: A un effet sensibilisant.

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

cutanée

mannanase-1,4, endo-β-37288-54-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 4,95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: A un effet sensibilisant.

cellulase 9012-54-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Classification: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
largement basé sur l'évidence chez l'homme

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

carbonate de sodium 497-19-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 200 - 227 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) 15630-89-4:

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l
Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO) 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l
Espèce: Lepidium sativum (cresson)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

hydrogénocarbonate de sodium 144-55-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 8.250 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 7.100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5.200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.350 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4.100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 576 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10 - 100 mg/l
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Méthode: CEE 84/449

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 10 - 100 mg/l
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 - 10 mg/l
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Alcohols, C12-14. ethoxylated 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 30 d

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

subtilisine 9014-01-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 0,586 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE0 (Daphnia (Daphnie)): 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Selenastrum capricornutum): 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,83 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

- Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,041 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10: 0,017 mg/l
Durée d'exposition: 32 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
- amylase
9000-90-2:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 58,3 - 326,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 31,7 - 457 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r (Algues): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- mannanase-1,4, endo-β-
37288-54-3:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 55,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 55,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE0 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : NOEC : 13,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50r (Algues): 0,83 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- cellulase
9012-54-8:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 39,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 39,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour les algues : CE50r : > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

68955-19-1:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

subtilisine

9014-01-1:

Biodégradabilité : Biodégradation: 55 - 79 %
Durée d'exposition: 28 d

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 29 d

amylase

9000-90-2:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

mannanase-1,4, endo-β-

37288-54-3:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

cellulase

9012-54-8:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OECD 301 F

Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

68955-19-1:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

subtilisine

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

9014-01-1:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0

amylase

9000-90-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0

mannanase-1,4, endo-β-37288-54-3:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0

cellulase

9012-54-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow ≤ 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Code des déchets

Le code européen des déchets
20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	: Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: Non applicable : Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Mise à jour: Non applicable
Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	: 15 - <30% agents de blanchiment oxygénés, zéolites, 5 - <15% Agents de surface non ioniques, <5% Agents de surface anioniques, savon, enzymes, azurants optiques, Parfums, PROTEASE, LIPASE, AMYLASE, Mannanase, CELLULASE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: H319 Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

ACTIV BICOMPACT 10 KG BAG

WM 1112584

Numéro de commande: 0712584

Version 2.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000004680